

**CONDITIONS DEFINITIVES EN DATE DU 26 mai 2009**  
**CONCERNANT LES BONS SUR MATIERE(S) PREMIERE(S)**

Type de Bons : Européen

Exercice automatique à la Date de Maturité

EMETTEUR : BNP PARIBAS ARBITRAGE ISSUANCE B.V

- Date d'Emission : 28 mai 2009

Garant : BNP PARIBAS

- Prise ferme : BNP Paribas Arbitrage S.N.C

Tranche	Nature du Bon d'Option	Nombre de Bons émis	Matière Première*	Marché de Cotation	Site Internet	Taux de conversion	Lot de Bons	Prix d'Emission
1A	Vente	1 000 000	ARGENT	LBMA (London Bullion Market Association)	www.lbma.org.uk	EUR/USD	4	EUR 0,49
1B	Achat	1 000 000	ARGENT	LBMA (London Bullion Market Association)	www.lbma.org.uk	EUR/USD	4	EUR 0,38

Tranche	Prix d'Exercice	Date d'Exercice	Date de Maturité	Code ISIN	Code Mnémonique	Code Commun
1A	USD 12	Date de Maturité	17 juin 2010	NL0009132323	F851B	43108123
1B	USD 22	Date de Maturité	18 juin 2010	NL0009132331	F852B	43108158

\* *Le cours ("Silver fixing price") établi sur la base du "London.Fixing Price" (en USD) pour une once d'argent, tel que déterminé par le Marché de Cotation à ou aux alentours de 12h00 (heure de Londres) à la date d'Evaluation*

<b>Devise de Règlement</b>	EUR
<b>Nombre minimum de Bons négociables sur Euronext Paris</b>	1 Bon d'Option par tranche
<b>Modalités de Règlement</b>	Règlement en Espèces
<b>Clause de Radiation</b>	La radiation des Bons d'Option sur Euronext Paris S.A. interviendra à l'ouverture du cinquième Jour de Bourse précédant la Date de Maturité (cette date étant exclue), sous réserve de toute modification de ce délai par les autorités compétentes, modification pour laquelle la responsabilité de l'Emetteur et du Garant ne pourra être engagée.
<b>Modalités d'assimilation</b>	Non applicable
<b>Quotité Minimum d'Exercice</b>	1
<b>Quotité Maximum d'Exercice</b>	Pour chaque tranche, le nombre de Bons d'Option émis
<b>Contact Investisseurs</b>	Marketing Warrants et Certificats 0 800 235 000 (n° vert), <a href="http://www.produitsdecourse.bnpparibas.fr">http://www.produitsdecourse.bnpparibas.fr</a>
<b>Référence du Prospectus de Base et du (des) Supplément(s)</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Le Prospectus de Base visé par l'Autorité des Marchés Financiers (l'AMF) le 30 septembre 2008 sous le n° 08-0206 et les Suppléments visés par l'AMF le 8 octobre 2008 sous le n° 08-0211, le 7 novembre 2008 sous le n° 08-0229, le 19 décembre 2008 sous le n°08-0293, le 4 février 2009 sous le n°09-028, le 4 mars 2009 sous le n°09-047, le 16 avril 2009 sous le n°09-094 et le 15 mai 2009 sous le n°09-145;</li> <li>- La dernière information relative au Garant peut être consultée sur le site <a href="http://www.invest.bnpparibas.com">www.invest.bnpparibas.com</a>.</li> </ul>

***Avertissement de l'Emetteur :***

*Les Bons peuvent être sujets à d'importantes fluctuations de cours, qui peuvent dans certaines circonstances, se traduire par une perte intégrale du prix d'achat des Bons. L'attention des acheteurs potentiels de Bons est attirée sur le fait qu'ils ne devront prendre leur décision d'investissement qu'après examen approfondi avec leurs propres conseils de l'adéquation de ces Bons au regard de leur situation financière.*